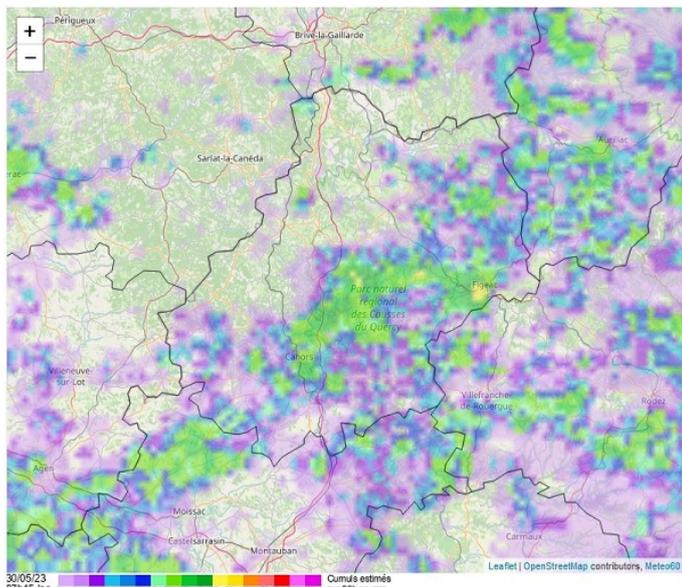


Note de situation hydrologique n°2023-01 dans le département du Lot observée le 29 mai 2023

Cahors, le 31 mai 2023

Météo et situation hydrologique



Cumuls des précipitations – 30/05/2023 (sur 4 jours)

Source : Meteo60

Malgré les dernières pluies orageuses, très localisées sur le Causse Central, le Figeacois et le Ségala, l'ensemble des cours d'eau lotois voit leur débit à la baisse depuis plusieurs jours.

Certains cours d'eau voient déjà leur débit s'approcher du niveau de Vigilance ; tout particulièrement dans le Quercy Blanc : Lupte et Grande Barguelonne.

Les prévisions météorologiques demeurent sur cette tendance orageuse pour les prochains jours : peu de précipitations sauf sous les orages, des températures élevées en journée, etc ...

Les débits des rivières lotoises pourraient alors diminuer d'ici à la semaine prochaine.

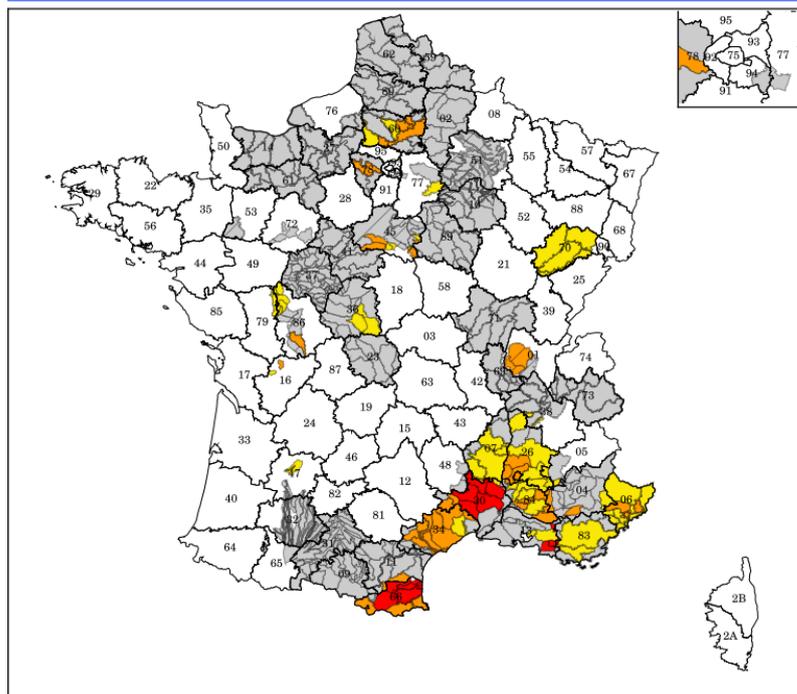
Limitations des usages

Aucun arrêté préfectoral limitant les prélèvements dans le département du Lot n'est actuellement en vigueur.

Les mesures en vigueur peuvent être consultées sur le site Internet PROPLUVIA à l'adresse suivante :

<http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr>.

ÉTATS DES ARRÊTÉS DE LIMITATION DES USAGES DE L'EAU AU 31 mai 2023



~ Département

Restrictions

Vigilance : Information et incitation des particuliers et des professionnels à faire des économies d'eau

Alerte : Réduction des prélèvements à des fins agricoles inférieure à 50% (ou interdiction jusqu'à 3 jours par semaine), mesures d'interdiction de manœuvre de vanne, d'activité nautique, interdiction à certaines heures d'arroser les jardins, espaces verts, golfs, de laver sa voiture, ...

Alerte renforcée : Réduction des prélèvements à des fins agricoles supérieure ou égale à 50% (ou interdiction supérieure ou égale à 3,5 jours par semaine), limitation plus forte des prélèvements pour l'arrosage des jardins, espaces verts, golfs, lavage des voitures, ... jusqu'à l'interdiction de certains prélèvements

Crise : Arrêt des prélèvements non prioritaires y compris des prélèvements à des fins agricoles. Seuls les prélèvements permettant d'assurer l'exercice des usages prioritaires sont autorisés (santé, sécurité civile, eau potable, salubrité)

~ Zone d'alerte spécifique aux eaux souterraines

Cours d'eau Point de mesure	Débits seuils (l/s)				Débits moyens journaliers (l/s)				
	vigilance	alerte	alerte renforcée	crise	30/04	07/05	14/05	21/05	28/05
La Barguelonne à Valence (82)	120	90	50	20	1 108	2 186	1 212	918	627
La Petite Barguelonne à Lebreil	120	70	45	20	319	276	290	241	181
Le Lendou à Saint Laurent Lohmie	100	60	30	20	417	379	250	205	189
La Gde Barguelonne à C.Montratier	60	35	20	10	143	126	125	102	61
Le Lemboulas à Lafrançaise (82)	100	80	50	20	1 003	1 369	961	653	435
La Lupte à Castelnau Montratier	70	45	25	15	177	149	124	110	65
La Lère réalimentée à Réalville (82)	120	100	50	20	2 208	2 254	2 542	1 361	933
Le Lot à Cahors (en m ³ /s)	12	11	9,5	8	120	91	108	53	93
La Thèze à St Martin le Redon	120	100	70	30	231	221	211	168	146
Le Vert à Labastide du Vert	130	110	90	60	2 236	863	823	498	569
Le Célé à Orniac	1500	1200	950	800	27 124	28 074	14 544	8 918	8 871
Le Célé à Figeac	1000	800	750	630	22 985	14 117	9 596	6 366	5 255
Le Bervezou à Longuecoste	130	110	90	60	246	228	297	225	185
Le Céou à Salviac (Jardel)	160	128	90	60	1 550	1 839	1 886	697	574
Le Céou à Concorès (Tourriol)	150	70	45	25	792	871	827	435	281
La Bave à Frayssinhes	450	360	270	180	4 649	6 027	3 547	2 105	1 549
La Borrèze à Lachapelle-Auzac	250	200	150	100	868	884	1 058	772	610
La Cère à Bretenoux (en m ³ /s)	3	2,4	1,8	1,2	23	16	24	25	18
La Dordogne à Carennac (en m ³ /s)	16	16	14	12,8	146	121	127	113	105
La Sourdoire à La Chapelle aux Saints	25	15	10	5	359	587	354	159	138